



COMMISSION DE SUIVI DE SITE CAMPINE ESCAUDOEUVRES

Sous-préfecture de Cambrai

Date : 3 juin 2025

Projet de procès-verbal

Représentants de l'administration

Monsieur DOUHANE, Sous-préfet de Cambrai
Madame URLI, Sous-préfecture de Cambrai
Monsieur MELIN, DREAL
Monsieur MESSIER, DREAL
Madame TOURON, S3PI
Monsieur PELTIER, S3PI
Monsieur CLARIS, Renseignement territorial

Représentants de l'exploitant

Monsieur DE BACKER, Campine
Madame VIAUD, Campine

Représentants des collectivités

Monsieur HENNEBICQ, Mairie d'Escaudœuvres
Madame HOLIN, Mairie d'Escaudœuvres

Représentant des riverains

Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS
Brigadier-chef PAMART, Police Nationale

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|----------|
| I. Propos introductifs de monsieur le sous-préfet, président de la CSS | 3 |
| II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement CAMPINE pour 2024 (risques technologiques et risques chroniques) | 3 |
| III. Questions et échanges | 6 |

La séance est ouverte à 14 heures 05.

I. Propos introductifs de monsieur le sous-préfet, président de la CSS

Monsieur DOUHANE remercie les organisateurs de la réunion et les participants pour leur présence. Il s'excuse auprès de l'exploitant de ne pas encore avoir effectué de visite du site, ainsi que cela avait été décidé lors de la CSS du 18 septembre 2024, et s'engage à la réaliser prochainement.

Un tour de table est effectué.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement CAMPINE pour 2024 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

Monsieur DE BACKER présente l'activité de CAMPINE, société spécialisée dans le cassage de batteries et le recyclage des métaux qui y sont contenus.

Au titre des faits marquants 2024, Monsieur DE BACKER cite l'arrêt de l'usine pendant cinq mois suite à l'incendie survenu le 1^{er} mai 2024.

Monsieur BIGOT souhaite qu'à la prochaine CSS, les termes anglais figurant dans le support de présentation fourni par l'exploitant soient traduits en français.

Madame VIAUD aborde d'abord les mesures de plombémie en rappelant que les seuils réglementaires sont fixés à 400 µg/l de sang pour les hommes et 300 µg/l pour les femmes. Cependant, CAMPINE devance la législation en s'imposant des limites plus strictes : ainsi, l'entreprise a défini la limite pour ses salariés à 150 µg/l pour les hommes et à 45 µg/l pour les femmes. En présentant les données de 2019 à 2024, madame VIAUD met en exergue une tendance à la baisse de la plombémie, même si celle-ci a légèrement augmenté en 2024 : cela s'explique par le fait que durant l'arrêt du site, les collaborateurs étaient davantage présents pour encadrer les entreprises extérieures qui effectuaient les travaux.

Madame VIAUD présente ensuite les investissements réalisés à hauteur de 3,3 millions d'euros pour réhabiliter et améliorer les installations du site :

- 2 millions d'euros ont été spécifiquement consacrés à des investissements visant le remplacement des équipements endommagés par l'incendie suite à l'incendie ;
- 1,3 million d'euros concernent des investissements sans lien direct avec l'incident.

Parmi ces investissements, madame VIAUD mentionne l'installation sur le terrain voisin d'une bache de récupération des eaux d'extinction d'une capacité de 600 m³ avec l'installation d'une clôture : la demande de pose de la bache a été déposée en mairie qui a répondu favorablement tandis que celle relative à la clôture n'a été déposée que mi-avril et est en cours d'instruction. Une problématique d'urbanisme est évoquée, la bache étant située sur une zone classé Nzh (zone humide).

Monsieur MESSIER explique que la bache est une préconisation de l'étude de dangers.

Madame HOLIN indique n'avoir pas trouvé trace du dossier.

Monsieur DOUHANE demande à l'exploitant et à la mairie d'Escaudœuvres de vérifier et de relancer la procédure le cas échéant.

Madame VIAUD indique ensuite qu'une bâche de 160 m³ a aussi été installée à la demande du SDIS.

Monsieur MELIN précise que la première bâche évoquée est destinée à confiner les eaux d'extinction ou de refroidissement d'un incendie, et doit être vide, tandis que la seconde doit contenir de l'eau pour lutter contre l'incendie et assurer l'arrosage.

Il est rappelé que la nouvelle bâche pour assurer la fonction de confinement est installée par l'exploitant car il a utilisé les volumes existants et dédiés à cet effet pour un autre usage (gestion des effluents de production). Il est précisé que l'emplacement de cette nouvelle bâche est un choix de l'exploitant.

Madame VIAUD annonce que les caméras ayant été endommagées durant l'incendie, une révision complète du réseau de caméras (thermiques et anti-intrusion) du site a été entreprise, avec un changement de prestataire et l'ajout de caméras, dont une dédiée à la surveillance des batteries au lithium.

Madame VIAUD expose ensuite le diagnostic post-incendie réalisé par Burgeap afin d'évaluer l'impact des fumées de l'incendie sur les zones jouxtant le site. Les prélèvements de terre et de végétaux effectués, notamment dans les écoles, chez les riverains, sur des parcelles agricoles et dans les centres aérés, ont mis en évidence la présence de cadmium, de cuivre et de zinc, sans lien avec l'incendie mais vraisemblablement d'origine historique. Madame VIAUD précise que les résultats ont été communiqués par courrier aux riverains participants.

Elle annonce qu'en vue de la campagne de végétaux 2025, trois jardins potagers de riverains ont déjà été trouvés et que deux jardins supplémentaires sont en passe d'être ajoutés, conformément aux recommandations du rapport Burgeap.

Monsieur DOUHANE demande une copie de la communication réalisée ainsi que le nombre de personnes ayant participé à la campagne de prélèvement.

L'exploitant fournira ces éléments ultérieurement.

Monsieur MELIN souhaite rappeler que l'incendie n'a pas été d'une ampleur significative, bien que très pénalisant en termes d'exploitation.

Madame VIAUD poursuit en indiquant que les trois campagnes réglementaires d'analyses des PFAS ont été réalisées et que les résultats sont faibles et stables par rapport aux années précédentes. De plus, un contrôle de la nappe a été réalisé afin de vérifier qu'elle n'a pas été polluée par les eaux d'extinction. Toutefois, elle informe l'instance de l'oubli du contrôle des eaux de rejet, ce qui sera corrigé en juin 2025.

Monsieur MELIN explique que les émulseurs (la mousse utilisée par les pompiers) contiennent des PFAS, justifiant ainsi la demande de mesure. Il estime que l'eau de la nappe et de la station d'épuration sont toujours à surveiller, considérant comme probable que des PFAS soient détectés en faible quantité lors des nouvelles analyses.

Monsieur MELIN note que l'incident a été mis à profit par CAMPINE pour rénover les équipements et apporter des améliorations techniques et organisationnelles.

Madame VIAUD annonce qu'une partie de la clôture du site a été refaite, et que la partie restante sera achevée en 2025. Elle mentionne également la rénovation de certains bassins.

Concernant la campagne de surveillance des végétaux menée en août 2024, Madame VIAUD admet qu'elle n'a pas été concluante : l'un des jardins n'a pas pu être récolté, le second n'avait que peu de plants récoltables. Pour 2025, la campagne a été avancée afin de favoriser sa réussite.

Monsieur DOUHANE demande à la mairie d'Escaudœuvres de solliciter ses administrés et ses agents domiciliés au sud-ouest de CAMPINE (dans les vents dominants) pour participer aux échantillonnages.

Madame VIAUD présente ensuite les résultats des analyses des eaux souterraines effectuées en mars et novembre, qui révèlent une augmentation du manganèse sur le piézomètre amont. La cause n'est pas connue et l'entreprise s'interroge sur une pollution historique.

Monsieur MESSIER fait observer que le piézomètre étant situé en amont de l'établissement, il n'est pas censé déceler des substances provenant du site.

Madame VIAUD signale un dépassement du taux de cadmium dans les eaux de forage lors du premier semestre 2024, sans qu'une cause ait pu être identifiée.

Monsieur MELIN exprime une certaine surprise quant à cette contamination, s'agissant d'eau de forage profond. Une pollution des échantillons ou une pollution historique ne sont pas à exclure.

Madame VIAUD poursuit avec le bilan des effluents en rappelant que le site possède l'autorisation de rejeter 40 m³ par jour dans l'Escaut. En 2024, la station d'épuration a dû être stoppée après l'incendie, et remplacée par une micro-station. Toutefois, en raison de difficultés dans la mise en service de cette station, de la détection de pollutions ou encore du système venturi bridant les rejets à 30 m³ tous les deux jours, seuls 4 906 m³ ont été rejetés, auxquels s'ajoutent 560 m³ traités en externe. Avec la forte pluviométrie, cette limitation a entraîné la criticité des bassins de rétention, à la limite de leur capacité. En tout état de cause, la situation s'améliorera au second semestre 2025 grâce au remplacement de la micro-station par une station physico-chimique permettant un rejet de 40 m³ par jour : les travaux débuteront en semaine 33 pour une mise en service en semaine 38 (septembre).

Sur le bilan de surveillance environnementale, Madame VIAUD indique que les jauges Owen ne révèlent pas d'augmentation des émissions en 2024, tandis que les partisols montrent une légère remontée des émissions canalisées à cause des travaux de réhabilitation. Depuis janvier 2025, un cinquième partisol a été ajouté au cimetière d'Escaudœuvres.

Madame VIAUD détaille à présent le bilan des inspections 2024 :

- avril 2024 : reste à effectuer la vérification de l'étanchéité des sols qui sera finalisée durant l'arrêt de juin 2025 ;
- mai 2024 : inspection incendie concernant la bâche de 600 m³, ayant conduit à une mise en demeure, car la bâche n'était pas vide ;
- juillet 2024 : inspection sur les risques chroniques, sans observations particulières ;
- novembre 2024 : inspection sur le manuel SGS, avec un point restant à traiter concernant la gestion des modifications à remonter suite à la conception de nouvelles installations.

Monsieur MESSIER souligne que trois arrêtés de mise en demeure ont été émis sur quatre inspections. Une inspection est prévue le 16 juin 2025 pour contrôler les travaux de mise en conformité réalisés.

Madame VIAUD mentionne également un contrôle inopiné en septembre 2024, portant sur les rejets : un dépassement de cadmium a été constaté, probablement dû à la réception d'une batterie au cadmium non détectée lors du tri primaire.

Monsieur DE BACKER précise que l'entreprise ne traite normalement pas de batteries au cadmium.

Madame VIAUD rapporte ensuite que l'étude de danger a été finalisée en décembre 2024 tandis que le Plan d'Opération Interne (POI) a été transmis en février 2025 (l'exercice POI sera programmé au cours du second semestre).

Monsieur DOUHANE souhaite être informé de la date de l'exercice POI pour y participer.

Madame VIAUD dévoile enfin les projets 2025 comprenant notamment la nouvelle station d'épuration et la refonte de la canalisation extérieure du site (projet dont la demande n'a pas encore été déposée auprès de la DREAL, même si un passage caméra a déjà été effectué).

III. Questions et échanges

Monsieur DOUHANE propose d'organiser une visite du site de CAMPINE le mardi 8 juillet 2025 à 11 heures ; proposition acceptée par monsieur DE BACKER.

Monsieur DOUHANE revient ensuite sur les engagements pris lors de la dernière réunion et s'enquiert de la campagne de communication demandée pour trouver des potagers supplémentaires. Il désire également s'assurer que CAMPINE possède le numéro de téléphone d'astreinte de la préfecture.

Madame VIAUD répond que la municipalité d'Escaudœuvres a apporté son aide via un communiqué diffusé dans son bulletin municipal, et que l'entreprise dispose bien du numéro d'astreinte de la préfecture.

Monsieur MELIN espère que la nouvelle station d'épuration donnera les résultats escomptés.

Monsieur DOUHANE conclut que les travaux nécessaires ont été réalisés par CAMPINE.

Monsieur MELIN rappelle toutefois l'existence de mises en demeure non levées.

Madame TOURON rappelle que le S3PI peut apporter son aide pour la communication auprès du public, notamment par l'organisation de réunion publique et via l'application « Face au Risque ».

Madame VIAUD confirme que l'entreprise est déjà adhérente à ce dispositif.

La séance est levée à 15 heures 35.

Fayçal DOUHANE